

FICHE DE SECURITE

Selon la règle CE No. 453/2010 annexe I

Nom générique : *Ciment d'obturation provisoire*
Nom commercial : *TEMPORARY FILLING PLUS*

Date de révision: 25/08/2013

Page 1 of 4
MSDS

SECTION 1 –NOM DU PRODUIT & DE LA SOCIETE RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ

Date de révision : 25/08/2013
Identification du produit : Ciment d'obturation temporaire
Nom commercial : DE TEMPORARY FILLING PLUS, blanc
Références produits : 9790866 & 9792600
Utilisation identifiée du mélange : Ciment d'obturation provisoire
Informations concernant le fabricant :
DE Healthcare Ltd.
Unit 9, Kingsthorpe Business Centre,
Studland Road, Kingsthorpe,
Northampton NN2 6NE U.K.
Email: info@dehpbrand.com
N° de téléphone d'urgence : CHEMTREC 001 703-527-3887

Distributed by/Distribudo por/Distribue
par/Vertrieb durch/Distribuito da
And in the USA/Y en EEUU/Et aux
Etats-Unis/Und in USA/E in USA:
41 Weaver Road
Denver, PA 17517 USA

Email: info@dehpbrand.com

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Noc. Ingest. tox. Aigue 4 : **H302**; irrit. oc. 2 : **H319** ; danger aquat. aigu 1 : **H400**; danger aquat. chron. 1 : **H410**

2.1.2 Classification selon la directive N° 67/548/CEE :

Xn, R22: Nocif en cas d'ingestion, Xi : R36 : irrit. oc. ; N: R51/53: dangereux pour l'environnement

2.1.3 Informations supplémentaires

Le libellé complet des classes et des catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en rubrique 16.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme (s) SGH 07: point d'exclamation



Mention d'avertissement

Attention

Mention (s) de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion, cat. 4
H319 Provoque une sévère irritation des yeux, cat.2
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques, cat.1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme, cat.1

Conseil (s) de prudence

P273 Ne pas déverser dans l'environnement
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+351+338 En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau, pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Non disponible

2.3 Other hazards

FICHE DE SECURITE

Selon la règle CE No. 453/2010 annexe I

Nom générique : *Ciment d'obturation provisoire*
Nom commercial : *TEMPORARY FILLING PLUS*

Date de révision: 25/08/2013

Page 2 of 4
MSDS

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

Le produit contient : oxyde de zinc et sulfate de zinc.

Désignation CE : N/A

Classification CEE : Classe IIa

3.2 Mélange

Index CE/CAS	Nom chimique	% masse	Classification selon la directive N° 67/548/CEE (DPD)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)	Valeur seuil générique
Index : 030-013-00-7 CE : 215-222-5 CAS : 1314-13-2	Oxyde de zinc	30-40	N, R50-53 : tox. env. orga ; aquat.	Danger aquat. aigu 1 : H400 Danger aquat. chroniq. 1 : H410	≥ 0,1 % ≥ 0,1 %
Index : 030-006-00-9 CE : 231-793-3 CAS : 7733-02-0	Sulfate de zinc	10-20	Nocif, Xn, ingest. : R22 Irritant Xi, oc. : R41 N : R50-53 : danger env. aquat.	Tox. aiguë 4 : H302 Les. oc. 1 : H318 Danger aquat. aigu 1: H400 Danger aquat. chroniq. 1: H410	≥ 1 % ≥ 1 % ≥ 0,1 % ≥ 0,1 %

Note : le texte intégral des mentions de danger H et des phrases R est indiqué à la rubrique 16.

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Dégager les voies respiratoires. En cas d'inconscience, coucher et transporter le sujet en position latérale stable. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant au minimum 15 min. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion : Ne pas boire, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Non disponible

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Non disponible

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Tous les moyens d'extinction sont utilisables.

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange : Eviter de respirer les vapeurs dégagées.

5.3 Conseils aux pompiers : Utilisation d'un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Précautions élémentaires : Port de gants et de lunettes appropriées. Ne pas inhaler les vapeurs. Eloigner toute source d'ignition.

Moyens de protection : Se reporter à la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas évacuer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : Absorber avec un matériau inerte (sable, vermiculite). Laver la zone souillée à l'eau.

6.4 Références à d'autres sections : Consulter la section 8 pour la protection individuelle. Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination.

FICHE DE SECURITE

Selon la règle CE No. 453/2010 annexe I

Nom générique : *Ciment d'obturation provisoire*
Nom commercial : *TEMPORARY FILLING PLUS*

Date de révision: 25/08/2013

Page 3 of 4
MSDS

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir hors de portée des enfants. Eviter le contact avec les yeux. Ne pas avaler. Ne pas inhaler les vapeurs. Bien refermer le flacon après ouverture. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Laver les vêtements souillés avant réutilisation. Respecter les conditions d'emploi.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Conserver dans son emballage d'origine, bien fermé et à l'abri de la lumière. Stocker dans un endroit à l'abri de la chaleur à une température comprise entre 10 et 25 °C.

7.3 Utilisations finales particulières : Produit à usage professionnel dentaire.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle : Zinc oxide - France/Belgique / Espagne TLV : 10mg/m³.
Allemagne TLV 4 (aérosol inhalable) mg/m³

Equipements de protection respiratoire & ventilation : pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

Equipements de protection individuelle: Port de gants appropriés, lunettes et vêtements de protection.

Mesures particulières d'hygiène : Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence: Pâte

Couleur: Blanc/Rose/Gris (selon la référence produit)

Odeur : Inodore

PH: 6-6.5

Densité relative à 20 °C : 1.011

SECTION 10 – STABILITE & REACTIVITE

10.1 Réactivité : Non disponible

10.2 Stabilité chimique : Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses : Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter : Humidité et chaleur

10.5 Matières incompatibles : Aucune à notre connaissance

10.6 Produits de décomposition dangereux : Non disponible

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques : Irritation possible, en cas de contact avec les yeux.:

11.2 Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 – ECOLOGICAL INFORMATION

12.1 Toxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité : Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol : Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non disponible

12.6 Autres effets néfastes : Non disponible

SECTION 13 - DISPOSAL MEASURES

13.1 Méthodes de traitement des déchets : Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur. Les emballages des produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur.

FICHE DE SECURITE

Selon la règle CE No. 453/2010 annexe I

Nom générique : *Ciment d'obturation provisoire*
Nom commercial : *TEMPORARY FILLING PLUS*

Date de révision: 25/08/2013

Page 4 of 4
MSDS

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement : Dispositif médical de classe IIa suivant la directive 93/42/CEE.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique : N/A

SECTION 16 – AUTRES FORMATIONS

N/A : Non applicable

Symbole de danger potentiel : X

Phrases de risques R

Xn, R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R41 : Provoque des lésions oculaires graves.

N, R51/53: Dangereux pour l'environnement, toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Xi, R36: Irritant pour les yeux.

Mentions de danger H

H302: Nocif en cas d'ingestion, toxicité aiguë catégorie 4

H318: Provoque des lésions oculaires graves, catégorie 1

H319: Provoque une sévère irritation des yeux, catégorie 2

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques, toxicité aiguë 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme, toxicité chronique 1.

Conseil (s) de prudence

P273: Eviter de déverser dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+351+338: cas de CONTACT AVEC LES YEUX, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Certaines des informations présentées ci-dessus et les conclusions en résultant peuvent être de sources différentes des informations directement issues des tests effectués sur le produit lui-même.

Ces informations, utilisées dans cette FDS, ont été obtenues de sources que nous pensons crédibles (Exemple : Article 9 du règlement (CE) 1272/2008). De toute façon, ces informations sont données sans garantie implicite ou explicite quant à leur évaluation. Les conditions ou les méthodes d'utilisation, de manipulation, de stockage et d'élimination sont hors de notre contrôle et ces opérations peuvent aussi être effectuées sans consultation préalable de HENRY SCHEIN.

Pour ces raisons, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons tout engagement légal pour tous dommages, pertes ou frais pouvant naître avant, pendant ou après manipulation, stockage, utilisation ou élimination du produit.

Si le produit est utilisé comme ingrédient dans l'élaboration d'un autre produit, ou s'il est utilisé sans suivre les recommandations données par HENRY SCHEIN, les informations contenues dans cette FDS pourraient être inadéquates : L'utilisateur doit étudier les recommandations données pour le produit et décider lui-même si le contexte d'utilisation envisagé est approprié.